

PARIS, le 29 Novembre 2013

## L'OUVERTURE DU CONTRAT D'ACCES AUX SOINS

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, se félicite de l'ouverture du contrat d'accès aux soins au 1<sup>er</sup> décembre 2013. Nous incitons tous les praticiens qui ont signé ce contrat à mettre, dans leur salle d'attente, [l'affiche de l'U.ME.SPE.](#) téléchargeable sur notre site ([www.umespe.com](http://www.umespe.com)).

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que près de 10 000 médecins libéraux, à ce jour, ont manifesté leur solidarité avec leurs patients dans des conditions économiques difficiles en facilitant financièrement l'accès aux soins.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. considère que ce contrat répare une injustice pour plus de 2 000 médecins du secteur 1 titrés. Pour nous, il s'agit d'une première étape, le contrat d'accès aux soins devant, à terme, être offert à tous les médecins libéraux quel que soit leur secteur d'activité.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. incite les assurances complémentaires à honorer rapidement la signature de l'UNOCAM en privilégiant la solvabilité des compléments d'honoraires des praticiens qui se sont engagés dans le contrat d'accès aux soins entraînant un reste à charge nul pour leurs patients.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. regrette le report de cette mise en place par une information retardée et, parfois, imprécise des délégués de l'Assurance Maladie. Mais c'est surtout la polémique et la désinformation des réseaux sociaux qui agissent contre l'intérêt des médecins libéraux en retardant les bénéfices financiers de ce contrat. Par ailleurs, les arguments juridiques qu'ils ont tenté d'utiliser ont été rejetés par le juge des référés.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. engage les médecins libéraux du secteur 2 qui n'ont pas signé ce contrat à observer sa mise en place et les bénéfices qu'il va apporter, dans les mois à venir, à leurs confrères d'une manière concrète pour réviser, éventuellement, leur position initiale.